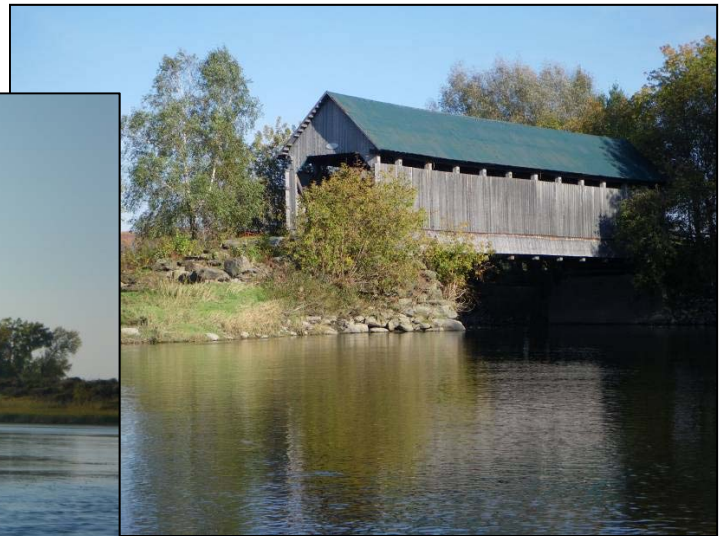


# Fédération québécoise du canot et du kayak



## Expertise technique : guide d'évaluation des sites pour les activités de pagaie

Version mars 2017

Ce guide a été réalisé grâce au support financier du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Publié par la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514-252-3001

Site Internet : [www.canot-kayak.qc.ca](http://www.canot-kayak.qc.ca)

Copyright © Ottawa 2017

FQCK

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec

1<sup>er</sup> trimestre 2017

Tous droits réservés. Aucune partie du présent ouvrage ne peut être reproduite ou utilisée par quelque procédé que ce soit, y compris les méthodes graphiques, électroniques ou mécaniques, les enregistrements ou systèmes de mise en mémoire et d'information, sans l'accord préalable des propriétaires des droits.

ISBN 978-2-89101-215-7

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Table des matières .....   | 3  |
| Évolution de la pratique et bilan des besoins .....                              | 5  |
| Organisation du document.....  | 5  |
| 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES EN LIEN AVEC LA PRATIQUE.....                          | 7  |
| Équipements obligatoires à bord des embarcations.....                            | 7  |
| Transport routier des embarcations .....   | 7  |
| Guides de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air.....    | 7  |
| Juridiction des plans d'eau .....  | 7  |
| Le fleuve Saint-Laurent.....   | 8  |
| Les autres plans d'eau .....   | 8  |
| 2. LIMITES DE NOS INTERVENTIONS .....  | 9  |
| Lois et règlements .....   | 9  |
| Aménagements des sites.....  | 9  |
| Fabrications spécifiques .....   | 9  |
| Travail complémentaire en soutien au développement .....                         | 9  |
| 3. PROTOCOLE POUR UN RELEVÉ DE PARCOURS.....                                     | 11 |
| Évaluation terrain .....   | 11 |
| Avant l'évaluation.....  | 11 |
| Point de mise à l'eau (départ) .....   | 11 |
| Points secondaires de mise à l'eau ou de sortie .....                            | 11 |
| Points d'arrêt.....  | 12 |
| Sites de camping.....  | 12 |
| Obstacles et dangers .....   | 13 |
| Autres utilisateurs .....  | 14 |
| Bande riveraine .....  | 14 |
| Effluents et prise d'eau.....  | 15 |
| Entretien du parcours.....   | 15 |
| Rédaction du rapport .....   | 17 |
| L'état des lieux.....  | 17 |
| Potentiel à développer .....   | 17 |
| Options de développement.....  | 18 |
| 4. PROTOCOLE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE SERVICES.....                     | 21 |
| Potentiel aquatique du plan d'eau.....   | 21 |
| Évaluation terrain .....   | 21 |
| Le système hydrique : attraits et caractéristiques du plan d'eau .....           | 22 |
| Le territoire de ses juridictions.....   | 22 |
| La gestion de l'environnement (riverains, autres utilisateurs, écosystèmes)..... | 22 |
| La gestion de la sécurité .....  | 22 |
| La gestion des secours.....  | 23 |
| L'application de la loi.....   | 23 |
| Aménagement d'un centre de location ou de service .....                          | 23 |
| La clientèle visée et les services offerts .....                                 | 23 |
| Accès.....   | 23 |
| La bâtisse .....   | 24 |

|   |    |
|---|----|
| L'entreposage extérieur des embarcations durant les opérations journalières ..... | 24 |
| L'aménagement de la mise à l'eau .....  | 25 |
| Information à la clientèle et gestion de l'activité.....                          | 25 |
| Les parcours possibles, et les outils en facilitant l'utilisation.....            | 25 |
| Matériel de location .....  | 27 |
| Type d'embarcations .....   | 27 |
| Matériel obligatoire.....   | 27 |
| Matériel complémentaire .....   | 27 |
| Matériel d'entretien .....  | 27 |
| 5. INFORMATION DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE LA CLIENTÈLE .....          | 29 |
| 6. GRILLES D'ANALYSE TERRAIN .....  | 31 |
| Protocole de relevé de parcours .....   | 31 |
| Protocole de relevé de parcours .....   | 33 |
| Protocole d'aménagement centre de service .....                                   | 34 |

## Évolution de la pratique et bilan des besoins

On assiste depuis quelques années à une croissance des activités de pagaie à des fins récréatives. La naissance de nouvelles embarcations à propulsion humaine y est pour une part, le changement de clientèle aussi.

- Si le canot est indissociable des activités nautiques au Québec, il faut maintenant y ajouter les adeptes de kayak de mer, de kayak récréatif, de kayak « sit-on-top » et de planches à pagaie (SUP). Quand on ajoute les sorties en rabaska et les courses de bateau-dragon, cela représente un grand nombre d'utilisateurs des plans d'eau.
- Parallèlement à cela, le profil type du pratiquant a changé. D'adepte converti qui pratiquait l'activité sur une base régulière, le pratiquant actuel est devenu consommateur occasionnel. Il n'hésite pas à louer une embarcation pour profiter d'une journée de belle température, fait quelques heures d'activités puis passe à d'autres occupations. Sa technique est souvent primaire ou inexistante, mais l'important est le plaisir instantané d'être sur l'eau.

Face à cette demande, un nombre croissant de municipalités ou de MRC souhaitent mettre en valeur les plans d'eau présents sur leur territoire. L'intégration d'activités nautiques sur ces plans d'eau doit toutefois être bien gérée pour satisfaire la demande sans créer de problème. Les intervenants concernés se trouvent souvent sans ressource pour gérer cette démarche, qui touche de nombreux points puisqu'on parle d'accès, de sécurité et de responsabilité, mais aussi de cohabitation avec les riverains. S'ajoute à cela le fait que la législation sur l'eau et à terre n'est pas la même, et ne dépend pas toujours des mêmes instances.

Cela représente assez de questionnement sans réponse pour retarder ou enterrer tout projet de développement.

Important : ce guide ne vise pas à définir des procédures d'aménagement de stades d'eau vive. Il exclut donc tout aménagement du fond de la rivière et la création d'obstacles artificiels. L'aménagement des rives n'est prévu que pour les points de mise à l'eau, et ne vise qu'à en faciliter l'utilisation sécuritaire.

Ce document vise à organiser l'expertise technique suivant divers protocoles, en fonction des demandes les plus courantes et en définissant notamment ce que l'on fait et ce que l'on ne fait pas.

Ultimement une version abrégée de certains protocoles pourrait être disponible pour orienter la clientèle visée, dans sa démarche. Elle y trouvera des outils pour amorcer la réflexion, et nous y gagnerons en efficacité puisque le client aura déjà fait une partie de la démarche avant de nous contacter.

## Organisation du document

Puisque nos interventions peuvent comporter différents axes, le présent document est divisé en 5 parties :

1. Informations générales en lien avec la pratique
2. Limites de nos interventions
3. Protocole pour un relevé de parcours
4. Protocole pour l'aménagement d'un centre de service
5. Information de sensibilisation et de prévention de la clientèle

Les paragraphes 3 et 4 sont conçus comme trame de base pour la création de parcours ou de centre de services. Ils offrent une démarche assez systématique, permettant de couvrir tous les aspects importants, de la réception d'une commande à la livraison du rapport final. Bien qu'ils correspondent déjà aux éléments habituellement couverts, ils pourront être bonifiés à l'usage.

Le paragraphe 5 vient en complément des paragraphes 3 et 4 pour ne pas dupliquer l'information.

❖ Ce signe indique un point spécifique à surveiller.



## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES EN LIEN AVEC LA PRATIQUE.

Peu importe les projets qui nous parviennent, ils s'inscrivent tous à l'intérieur de cadres légaux auxquels ils doivent répondre. Nous agissons comme vulgarisateurs de certaines lois et certains règlements qui peuvent orienter sensiblement le projet initial, mais nous ne sommes pas impliqués dans le respect final de ces lois ou règlements.

### Équipements obligatoires à bord des embarcations

Tout ce qui touche les équipements obligatoires est sous la juridiction de Transports Canada. Le tout est expliqué en détail pour chaque embarcation dans le « guide de sécurité nautique », <http://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/TP-511f.pdf>

- Comme il s'agit d'une loi (loi sur la marine marchande), il y a des constats d'infraction qui peuvent être émis par tout corps policier, au coût de 200 \$ plus frais par item manquant.
- Pour les centres de location, les locateurs ont des obligations vis-à-vis des locataires, dont celles de fournir le matériel obligatoire.

### Transport routier des embarcations

Le transport des embarcations, par véhicule ou sur remorque, est légiféré principalement par Transport Québec. On retrouve une grande partie de l'information sur le site de la SAAQ : <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/lois-reglements/>

- Code de la sécurité routière
- Loi sur les transports (Québec)
- Loi sur les transports au Canada

### Guides de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air

Les activités de canot et de kayak sont également encadrées par ces « Guides », qui reprennent à l'attention des utilisateurs les normes, exigences et procédures en lien avec une activité. On ne parle pas ici de loi ou de règlement, mais plutôt des différents cadres de pratique, sans chercher à tous les identifier. Les guides sont disponibles via le site du conseil québécois du loisir (CQL) à [http://www.loisirquebec.com/plein\\_air.asp?id=24](http://www.loisirquebec.com/plein_air.asp?id=24)

Chaque guide décrit :

- l'activité et le milieu;
- l'équipement;
- la pratique autonome;
- la pratique encadrée;
- les procédures d'urgence
- éventuellement l'aménagement des lieux de pratique.

### Juridiction des plans d'eau

Les plans d'eau du Québec peuvent être de juridiction fédérale ou provinciale et peuvent aussi être soumis à des règlements municipaux. De plus, il n'est pas rare qu'un même plan d'eau soit sur le territoire de plusieurs municipalités. Dans les prémisses de tout projet nautique, il faut donc valider pour chaque site quels sont les propriétaires et les juridictions impliqués. Il faut aussi faire une distinction entre le plan d'eau (partie navigable) et les berges.

La pose éventuelle de bouées d'information ou de navigation doit répondre à des critères précis et demande des autorisations.

## Le fleuve Saint-Laurent

Le fleuve Saint-Laurent et ses principaux tributaires sont de juridiction fédérale, ainsi que tous les océans qui entourent le Canada.

- Prévention et sécurité.

La garde côtière canadienne s'occupe de la sécurité, via le contrôle du trafic maritime, les aides à la navigation (bouées) et les interventions de recherche et sauvetage. Elle reçoit localement le support des bénévoles de la garde côtière auxiliaire canadienne qui offre à la population un service de recherche et sauvetage maritime - 24 heures par jour/7jours par semaine, en plus de faire de la prévention via des visites de courtoisie. Au Québec cela représente 700 sauveteurs bénévoles répartis sur une flotte de 150 embarcations motorisées spécialement équipées.

- Sensibilisation et application de la loi

L'application des lois revient à la GRC. Comme le territoire à couvrir est immense, celle-ci va souvent se partager la tâche avec la police provinciale ou municipale. Cette dernière ne dispose pas toujours d'équipement permettant des patrouilles nautiques.

## Les autres plans d'eau

Ils sont de juridiction provinciale et municipale. Certains sont privés. Les interventions sont bien sûr beaucoup plus faciles sur les plans d'eau où peuvent circuler des embarcations motorisées.

- Prévention et sécurité.

La prévention et l'information font partie intégrante de tout projet de développement des activités de pagaie. En plus de l'information diffusée auprès des pratiquants, les centres nautiques et les centres de location hors rapides devraient disposer d'une embarcation motorisée prête à intervenir. Elle permet d'assurer une intervention de première ligne en prévention ou en intervention (changements météo, dérive due au vent ou au courant, personnes en retard ou ayant des difficultés à revenir à la base, etc.).

Les appels d'urgence pourront impliquer la garde côtière auxiliaire canadienne, la Sureté du Québec ou à un autre organisme habilité à effectuer une intervention de sauvetage (pompiers, pompiers volontaires).

- Sensibilisation et application de la loi

Les corps policiers ont peu d'effectif, et pas toujours d'équipement nautique pour assurer une présence sur le plan d'eau. Par contre ils peuvent être présents pour de la sensibilisation lors d'événements grand public.

## 2. LIMITES DE NOS INTERVENTIONS

Comme précisé dans les informations générales, nous agissons comme consultant expert dans le cadre d'un projet en lien avec les activités de pagaie. Nous sommes là pour informer et proposer, pas pour réaliser.

### Lois et règlements

Nous avons un rôle de vulgarisateur de certaines lois et règlements en lien avec les activités nautiques ou l'aménagement de sites. Cette information peut orienter sensiblement le projet initial. Par contre, à aucun moment nous ne sommes impliqués dans le respect final de ces lois ou règlements lors de la réalisation par le client.

### Aménagements des sites

Nos recommandations peuvent inclure des propositions d'aménagement de sites pour favoriser la pratique ou la sécurité. Il est possible que ces aménagements doivent obtenir l'approbation d'un ministère comme c'est le cas, par exemple, pour une modification aux berges d'un plan d'eau. Notre travail se limite à proposer des options. Souvent les organismes impliqués (municipalités, MRC, organismes privés) disposent déjà de ressources internes habituées à ces démarches ministérielles.

### Fabrications spécifiques

Nos propositions peuvent inclure des suggestions en lien avec la fabrication d'éléments spécifiques (support pour embarcation, échelle de niveau d'eau, panneau d'information, etc.). La Fédération n'offre pas de proposition chiffrée des aménagements éventuels, car ce n'est pas de notre expertise. Elle n'offre pas non plus le service de trouver ou sélectionner les soumissionnaires capables d'exécuter ce travail. Là encore les organismes impliqués ont souvent des personnes ressources pour ces travaux. Si ce n'est pas le cas, elles voudront privilégier les ressources locales, ce qui est parfait.

### Travail complémentaire en soutien au développement

Il est important que, suite à nos recommandations, le client prenne en main la réalisation du projet. Nous pouvons rester en appui pour certaines questions spécifiques, mais ce n'est plus notre projet. Un travail complémentaire peut être offert pour orienter et conseiller les travaux des entités retenues (création de panneau d'information, installation d'échelles de niveau d'eau, création de cartes, etc.) sur la base d'un forfait ou d'une banque d'heures.



### 3. PROTOCOLE POUR UN RELEVÉ DE PARCOURS

Sur une rivière, les dangers potentiels peuvent être très variables en fonction du niveau d'eau. En règle générale, les dangers hydrauliques peuvent être plus grands en eau haute, alors qu'un niveau bas multiplie les obstacles (naturels ou non) qui peuvent entraver le parcours des pagayeurs ou les blesser. Le relevé doit donc habituellement être fait par eau basse et par eau haute. Le client doit être prévenu du délai nécessaire à ces deux évaluations terrain (souvent une saison). Les visites à des périodes différentes permettent aussi de mieux identifier les éventuelles espèces végétales indésirables ou des problématiques en lien avec d'autres utilisateurs.

Sur un lac où une retenue, la nécessité d'une seconde visite dépendra de la variation annuelle du niveau d'eau.

#### Évaluation terrain

Chaque évaluation doit donner un portrait détaillé et complet, agrémenté de prises de photos et de coordonnées GPS. La solidité et la profondeur du rapport d'évaluation dépendent essentiellement de cette étape.

#### Avant l'évaluation

S'assurer de recueillir le maximum d'information sur le plan d'eau. Cela comprend :

- Les relevés de rivière existants
- Les cartes-guides disponibles sur le Web
- Les cartes topographiques du secteur (échelle 1/50 000 ou moins)
- L'information disponible sur Google Map ou Google Earth
- L'information que pourra fournir l'organisme demandeur, notamment en lien avec le relevé cadastral pour identifier les propriétaires riverains des endroits ciblés.

❖ Plus le demandeur nous fournit d'information sur les propriétés riveraines, le site, la flore, etc., plus il prend conscience de la complexité éventuelle du projet. Il faut aussi savoir que la plupart des données cadastrales sont maintenant géolocalisées, ce qui peut grandement faciliter le travail terrain pour définir, par exemple l'emplacement d'un site municipal.

#### Point de mise à l'eau (départ)

- propriétaire du point de mise à l'eau
- limites des parcelles adjacentes (si proches)
- services (eau, toilette, épicerie, etc.)
- stationnement (sécurité, espace, manœuvres, accès)
- distance entre le véhicule et plan d'eau
- chemin de portage
- accès à l'eau pour embarquement sécuritaire
- installation d'une échelle de niveau d'eau
- espèces végétales indésirables (herbe à puce, berce du Caucase, phragmite)

#### Points secondaires de mise à l'eau ou de sortie

Mêmes éléments que pour la mise à l'eau de départ pour chaque point secondaire.

## Points d'arrêt



Il est clair que l'utilisation d'un parcours par le grand public va nécessiter des sites d'arrêt. Plus la fréquentation attendue sera grande, plus l'aménagement de ces sites devra être complet pour éviter sa dégradation rapide. Un site d'arrêt pourrait avantageusement être jumelé à un site de sortie ou de mise à l'eau. Évidemment, il faudra vérifier qui est le propriétaire du site. Il devrait offrir :

- une toilette (sèche ou chimique)
  - on vérifiera l'absence d'espèces végétales indésirables (herbe à puce, berce du Caucase, phragmite)
- ❖ En ayant, avant le relevé, l'information sur l'emplacement des terrains municipaux ou utilisables, on peut se concentrer seulement sur certains points déterminés, ce qui accélère beaucoup le relevé terrain.

- visible depuis l'eau
- un point de débarquement
- un endroit pour entreposer ou « stationner » les embarcations
- une ou plusieurs tables à pique-nique

## Sites de camping

S'il est de moins en moins fréquent de prévoir des parcours avec site de camping, ceux-ci doivent répondre à une série de critères qui sont importants pour leur utilisation future et leur durée de service. Le temps mis à trouver et aménager le meilleur site possible est donc un investissement sur le long terme. On s'inspirera des principes de « Sans Trace Canada » pour utiliser des surfaces durables et minimiser l'impact de l'activité sur l'environnement.



Un site idéal devrait satisfaire aux critères suivants :

- un accès facile et sécuritaire, clairement visible depuis le plan d'eau;
- un site de débarquement pouvant recevoir plusieurs embarcations;
- un endroit sécuritaire pour entreposer les embarcations pour la nuit (vent, montée des eaux)
- un sentier sur surface durable formant un lien entre l'eau et l'emplacement de camping

- un site de camping permettant
  - l'installation de plusieurs tentes, sur une surface plane et bien drainée, loin des accumulations d'eau
  - l'installation d'une aire de feu
  - l'installation d'une toilette sèche à au moins 70 mètres de tout point d'eau, et éloignée des tentes.
- un boisé suffisant pour permettre l'utilisation du bois mort. Si une utilisation fréquente est prévue, ou si le terrain est bordé de propriétés privées, il est mieux de prévoir un approvisionnement en bois. Il est aussi possible de proscrire les feux, mais sans aucune garantie de ce que feront les utilisateurs.
- on vérifiera l'absence d'espèces végétales indésirables (herbe à puce, berce du Caucase)

❖ Un bon site offre également une vue sur le plan d'eau et une partie ventée qui permet de déterminer le sens de la fumée. Un site venté permet aussi de chasser les insectes piqueurs durant la saison.

### Obstacles et dangers

- Répertoire chaque obstacle (rapide, drossage, bras de rivière, affluent, etc.) avec au minimum les coordonnées de début et de fin, la cotation éventuelle, des notes sur l'obstacle comme tel et des photos pour illustrer les cas complexes.
- Répertoire et documenter chaque danger avec les coordonnées et des photos illustrant le danger. Les dangers peuvent être très différents suivant le niveau d'eau, et c'est pour cela qu'un relevé doit être fait par eau haute et par eau basse.
  - Les dangers les plus fréquents par eau haute sont les arbres tombés dans la rivière et formant des passoires, les barrages et seuils, artificiels ou non créant des rappels, les rapides importants et longs, les chutes.
  - Les dangers visibles par eau basse sont les vestiges de construction (béton, barres de métal, tuyaux emportés lors des crues), les affouillements, les déchets domestiques (carcasse d'auto, électroménagers, pneus, etc.), les roches ou seuils rocheux qui barrent le lit du cours d'eau.
  - les différents aménagements dans la rivière, légaux ou non, sont aussi à surveiller : installation piscicole, passerelle pour motoneige, clôture barbelée ou électrifiée, etc. L'important n'est pas de faire respecter la loi, mais bien d'identifier la problématique et le danger potentiel. Photos et coordonnées sont de mise.

❖ Si un seul relevé n'était possible, privilégier celui par eau basse, car il révèle de nombreux dangers potentiels, recouverts par eau haute. Il révèle aussi les plages éventuelles, les déchets de construction et autres rebus, le niveau d'eau minimum pour la navigation, les sorties d'eaux usées et les prises d'eau. En termes de végétation, un relevé par eau basse va probablement se faire l'été, saison où les plantes indésirables seront plus facilement visibles et identifiables.



## Autres utilisateurs

Une rivière est d'abord utilisée par les riverains, mais aussi par des industries, des associations de pêcheurs, des clubs sportifs ou des pagayeurs autonomes. Elle peut aussi être utilisée par des motoneigistes durant l'hiver. Le processus de développement doit intégrer ces différentes entités, pour les consulter et les sensibiliser au projet.

- Les riverains ont l'habitude de considérer la plage comme étant leur propriété exclusive. Dans les faits ils ne sont légalement propriétaires que jusqu'à la limite des hautes eaux. Par contre si le propriétaire appelle la police, cette dernière fera évacuer le terrain, toute contestation ultérieure devant se faire devant les tribunaux. Donc information préalable.

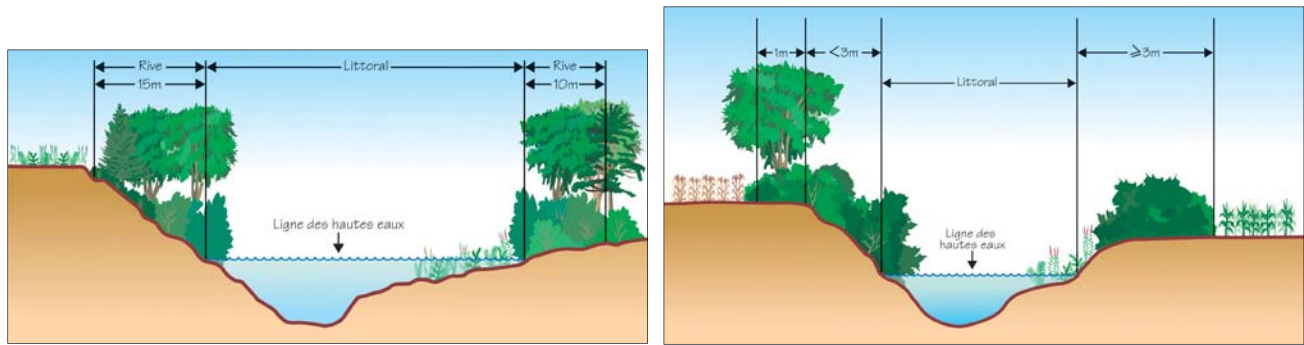


- Les industries peuvent détourner tout ou partie du débit pour alimenter des turbines. Les prises d'eau peuvent représenter des dangers mortels. Attention également aux anciennes prises d'eau qui pourraient subsister, même après la démolition des bâtiments.
- Les clubs (pêche, activités de pagaie) développent éventuellement des événements, des accès, des cartes, etc., il est donc important de les impliquer dans le processus. Ils peuvent devenir des acteurs importants du dossier.
- Compagnie de tourisme d'aventure ou centre de location. S'il est rare que de tels organismes soient déjà en place alors qu'un relevé de parcours est souhaité, il sera important de les consulter et de les impliquer dans la démarche. Ils peuvent devenir des acteurs importants du dossier.
- Les clubs de motoneige ou quad, qui peuvent utiliser le plan d'eau en période hivernale, doivent être sensibilisés à l'impact de toute installation (passerelle, pont de glace, signalisation) sur le projet.

## Bande riveraine

Le repérage d'un parcours par l'eau donne une vision complètement différente de ce que l'on voit habituellement depuis la terre ferme et les voies de transport. Comme c'est précisément ce qu'on veut faire découvrir aux pratiquants, il est important de noter tout ce qui est moins agréable à l'œil, voire illégal.

Le non-respect de la bande riveraine est courant dans les terres agricoles, mais aussi sur les terrains de villégiature. La prise de photos avec coordonnées devient le meilleur moyen de sensibiliser le client à la réalité des lieux. La législation en lien avec la bande riveraine est du ressort du ministère de l'Environnement <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/bandes-riv.htm>.



D'une largeur minimale de 10 à 15 mètres entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, la bande riveraine est essentielle pour protéger les habitats et la faune aquatique et terrestre.

❖ Outre le côté légal, la bande riveraine a une justification physique par le renforcement des berges et la diminution de l'érosion. Des photos de berges érodées donneront du poids à cet argument.

### Effluents et prise d'eau

Le repérage terrain par eau basse, permet aussi de bien voir, et parfois sentir, les nombreux fossés et tuyaux qui viennent se déverser dans le plan d'eau. Il ne nous appartient pas de juger de leur contenu, mais simplement de noter et documenter leur existence.

- un fossé passant à proximité d'une exploitation agricole ou commerciale pourrait recevoir des rejets.
- les fossés d'irrigation des champs peuvent transporter une partie des engrais éventuellement répandus.
- Les tuyaux provenant des égouts pluviaux transportent parfois des hydrocarbures ou autres déchets laissés par la circulation automobile.
- Les tuyaux « anonymes » arrivant d'une maison riveraine peuvent être simplement reliés à la descente d'eau pluviale, mais servent parfois aussi pour les eaux usées.
- Outre les tuyaux, l'observation des berges permet parfois de déceler la présence de produits, qui donnent un reflet huileux et irisé dans l'eau. Sol contaminé ou phénomène naturel, notre rôle est de le signaler et d'identifier clairement l'endroit.
- Les prises d'eau via une pompe sont rarement problématiques ou dangereuses. Sont-elles légales? Notre rôle est de les signaler. Les prises d'eau qui dérivent une partie de la rivière pour alimenter un barrage ou une usine sont couvertes dans la section des dangers.

### Entretien du parcours

L'évaluation terrain permettra de mieux cibler l'évolution possible de la rivière au cours d'une saison, notamment suite à une crue. Cette évaluation sera encore plus précise si deux évaluations terrain sont faites à des périodes différentes de l'année. Certaines rivières vont se retrouver systématiquement avec des amoncellements d'arbres formant des passoires mortelles. Il conviendra alors de recommander un protocole d'inspection et de nettoyage de la rivière après chaque crue, plutôt qu'une fois en début d'année.



## Rédaction du rapport

C'est la partie qui demande le plus de temps. Le rapport doit rapporter toute l'information recueillie, sous forme d'une synthèse qui caractérise le site et conditionne le projet.

Il doit être rédigé pour être compris par des non-spécialistes. Les éléments inhabituels ou spécifiques comme les hydrogrammes, les échelles de niveau d'eau, les dangers propres à une rivière doivent être clairement expliqués et illustrés pour que les décideurs puissent se les approprier afin de prendre une décision éclairée.

Le rapport couvrira trois aspects : l'état des lieux, le potentiel à développer, les options de développement.

### L'état des lieux

Cet inventaire détaillé est le reflet des recherches préalables, des observations faites sur le terrain et des recherches complémentaires éventuelles. Il doit, entre autres choses, faire ressortir les points caractéristiques favorables aux activités de pagaie, la richesse et la spécificité du milieu, les problématiques éventuelles.

Le lecteur doit en retirer une information similaire à une visite sur le terrain, mais faite avec une expertise dans le domaine. Les illustrations doivent être nombreuses et pertinentes pour venir en soutien et complément du texte. Une légende adaptée à chaque photo renforce le lien entre le texte et l'illustration tout en simplifiant la lecture.

### Potentiel à développer

Cette partie doit faire le lien entre le projet initial du client et la réalité découlant des observations sur le terrain. Elle doit donc faire le bilan de plusieurs facteurs qui peuvent être présents et influencer grandement le projet :

- la variation du niveau d'eau  
Sans constituer nécessairement une entrave aux activités de pagaie, une variation importante du niveau d'eau peut avoir des conséquences sur les parcours utilisables (présence de haut-fond) ou leur sécurité (présence de courant). Le plus important sera de sensibiliser les utilisateurs à ces variations saisonnières par une information claire.
- les possibilités de crues subites ou de lâchers d'eau  
Cette caractéristique, propre à certaines rivières, peut être plus difficile à gérer par la soudaineté des variations du niveau d'eau et de ces conséquences. L'installation d'une échelle de niveau d'eau et d'une information claire constitue souvent une bonne piste de solution.
- la présence de courant  
Le courant n'est pas toujours visible pour le non-initié, mais il aura une bonne influence sur la dérive de l'embarcation et sur la vitesse de progression. La présence de courant peut être tournée en avantage par un choix judicieux de parcours. Pour les parcours en boucle, on retrouve habituellement des contre-courants à proximité des berges. Une information adéquate devra être diffusée auprès des utilisateurs.
- la présence de vent  
Présent partout, mais encore plus sur les espaces ouverts et les grandes étendues, le vent constitue pour le pratiquant occasionnel un obstacle sous-estimé. Il peut apparaître en quelques minutes en plus de varier en force et en direction. Certaines embarcations comme le canot ou la planche à pagaie sont plus sensibles au vent, car le pratiquant est plus haut sur l'eau. La meilleure protection est de longer une berge boisée. Comme pour le courant, une information adéquate devra être diffusée auprès des utilisateurs. Une veille météo devrait également être prévue par le centre de service éventuel.
- l'écologie et les attraits du milieu

Cela peut être la pierre angulaire d'un projet : découvrir la richesse d'un milieu, par son écologie, son histoire, sa faune, etc. C'est aussi la démarche qui demande le plus de réflexion, car l'arrivée massive de pratiquants ne doit pas mettre en péril ce qu'ils sont venus découvrir. La Fédération n'a aucune prétention dans ses compétences spécifiques en écologie, mais le client connaît souvent les éléments caractéristiques de son milieu.

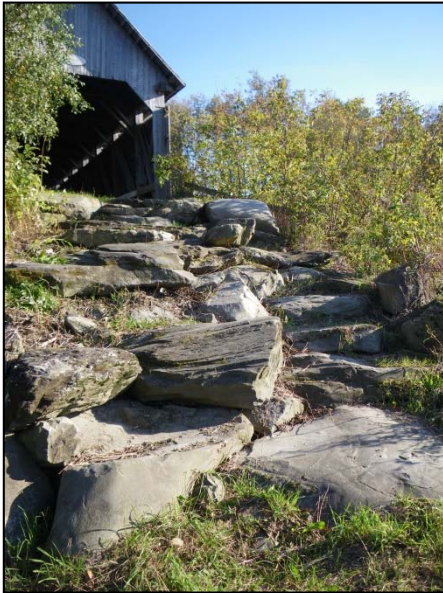
- la période d'utilisation  
Pour le grand public, elle est d'environ 3 mois : de mi-juin à mi-septembre.  
Avant la mi-juin l'eau est trop froide et augmente les risques d'hypothermie et de choc hypothermique. Après la mi-septembre les journées raccourcissent et la clientèle est tournée vers la rentrée et l'automne.
- les autres utilisateurs  
Il y a d'abord les riverains, qui ont choisi le bord de l'eau comme lieu d'habitation et ne souhaitent pas se sentir envahis. Il y a aussi les utilisateurs extérieurs qui ont l'habitude d'utiliser le plan d'eau pour leurs activités, que ce soit pour la pêche, la promenade en bateau à moteur ou la voile. Sur certains parcours il peut y avoir des utilisateurs commerciaux comme des traversiers, des navettes fluviales ou des navires commerciaux.
- les entités extérieures impliquées  
Certains plans d'eau peuvent appartenir à plusieurs municipalités. Il convient alors que le projet soit, sinon commun, au moins accepté par les tierces parties.  
Certains plans d'eau comportent des îles, qui peuvent être privées. Le projet doit prendre en compte le respect des propriétés privées si ces dernières veulent s'exclure du projet et des activités proposés au grand public. Comme pour le vent et le courant, une information adéquate devra être diffusée auprès des utilisateurs.

## Options de développement

Le rapport pourra contenir une proposition principale, avec quelques options, à moins que l'entente initiale n'ait prévu la proposition de plusieurs scénarios.

Cet élément est capital pour la réalisation du projet, car il propose des réponses concrètes en lien avec sa mise en œuvre. Les éléments doivent être assez détaillés pour permettre au client de faire des choix éclairés, et de passer ensuite à la phase de réalisation.

- Aménagement de stationnement  
L'ouverture d'un accès au plan d'eau amènera une augmentation du passage et des véhicules stationnés. L'aménagement doit prendre en compte l'impact sur la circulation locale et la tranquillité des riverains. Si certains véhicules ont une remorque, il faut qu'ils aient de l'espace pour manœuvrer. Idéalement le stationnement aura une entrée et une sortie pour diminuer les manœuvres et les risques d'accrochage. Comme les participants à des activités nautiques voudront se changer, un espace pourrait être prévu à cet effet, surtout si le stationnement est proche des habitations riveraines.  
Quelques tables à piquenique pourraient compléter l'aménagement si le site le permet.
- Aménagement sanitaire  
Prévoir au minimum des toilettes chimiques. Idéalement une petite construction abritant toilette et point d'eau pourrait être très appréciée. L'aménagement sanitaire peut aussi servir pour d'autres activités comprises dans le secteur comme un terrain de soccer, une piste cyclable, un « skate-parc »
- Aménagement des mises à l'eau  
Il existe de nombreuses possibilités pour une mise à l'eau, partant de la plage existante à la construction d'une mise à l'eau en modifiant la berge. Chaque option doit présenter ses avantages et inconvénients. La mise à l'eau à partir d'un quai est souvent le premier réflex des organismes. Pourtant un quai est rarement la solution idéale : il est sensible au courant et au vent, il doit



habituellement être placé au printemps, retiré à l'automne, entreposé et entretenu. Cela représente des coûts constants. Un quai sera utilisé par les pêcheurs, ce qui peut créer des conflits d'usage et surtout laisser au point d'embarquement de nombreux hameçons coincés un peu partout et dangereux.

Une mise à l'eau bien aménagée et intégrée à la berge permettra un accès quel que soit le niveau d'eau, elle résistera aux crues et aux glaces et ne demandera que peu d'entretien annuel. Par contre les démarches initiales sont beaucoup plus lourdes et complexes (accord du ministère de l'Environnement). Le rapport doit clairement exprimer ces options, sans qu'il soit nécessaire d'en chiffrer les coûts.

- **Transport des embarcations**  
Entre le stationnement et la mise à l'eau, les participants devront transporter leur embarcation. Prévoir une piste assez large et si possible sans escalier. Dans les options de transport, certains utilisent un petit chariot à deux roues. Le trajet entre le stationnement et l'eau devrait être le plus court possible.
- **Panneau d'information**  
L'aménagement d'un site vise habituellement à inciter à la pratique autonome. Comme la plupart des participants ne connaîtront pas le plan d'eau, et que plusieurs feront leur début en activités de pagaie, il importe de les informer de façon simple, mais claire. Des panneaux bien visibles devront donner l'information minimale pour assurer la sécurité et le plaisir des participants. Attention de ne pas trop donner d'information, cela aurait l'effet de décourager la lecture des consignes. Des pictogrammes remplacent ou complètent avantageusement les informations. Ils ont l'avantage d'être multilingues et de rejoindre aussi les enfants.
  - ❖ Les pictogrammes de la campagne « sur l'eau ça va de soi » sont gratuits et largement utilisés.
- **Échelle de niveau d'eau**  
Si le parcours subit de fortes variations du niveau d'eau et que la sécurité est en jeu, une échelle de couleur fournira en permanence une information de base aux participants. Elle doit être visible depuis le point d'embarquement. Un panneau d'information doit permettre d'en comprendre simplement l'utilisation. Utiliser trois couleurs si possible, un peu comme les feux de circulation. Les échelles de couleur doivent être calibrées après leur mise en place.
- **Carte d'information sur le ou les parcours**  
La production d'une carte, et sa reproduction à grande échelle sur des panneaux permettront aux participants de mieux se situer. Les participants n'ayant pour la plupart aucune idée de leur vitesse de déplacement, il leur est difficile d'évaluer un temps de parcours. Il peut être intéressant de définir des temps moyens, comme cela se fait pour les sentiers de randonnée pédestre par exemple. Sur un circuit en lac il pourrait aussi y avoir un code de couleur suivant la difficulté du parcours (longueur, exposition au vent, courant, portage, etc.)



- Information sur la progression

Sur un parcours linéaire, il peut être intéressant de marquer le kilométrage pour permettre aux participants de se situer sur le parcours et d'anticiper le temps restant. Il n'y a pas de protocole établi, tels un compte à rebours ou une addition des kilomètres. Chaque parcours étant différents il faut prendre le temps de se questionner sur la meilleure méthode à utiliser. Pour mémoire, le kilométrage d'une rivière est toujours pris à son embouchure, qui marque le point 0Km.

Sur un parcours de lac, il peut être intéressant de placer une carte des parcours à grande échelle sur un panneau visible depuis l'eau, en indiquant le point où est situé le panneau.

- Certains panneaux vont préciser l'utilisation souhaitée (camping, feu, mise à l'eau, etc.).



Crédit photo : FQCK  
L'utilisation des pictogrammes standardisés facilite l'utilisation des sites.



Crédit photo : FQCK  
L'indication claire d'une aire de feu permet d'éviter la prolifération des sites.

- Information sur la sécurité

Des panneaux en losange, de couleur jaune, devraient annoncer tout danger répertorié et indiquer le moyen de l'éviter (zone d'arrêt pour portage, sortie)

Si un barrage est présent sur le parcours, une estacade doit être installée suffisamment en amont pour délimiter une zone interdite et dangereuse. Cette estacade devra être précédée (en amont) d'une information claire sur le danger potentiel et l'obligation de s'arrêter. Évidemment un point de sortie devra être aménagé.

- Sentier de portage

Si un obstacle doit être contourné, bien identifier sur le rapport les lieux de début et de fin, le trajet idéal à emprunter et les observations terrain permettant d'évaluer la complexité des travaux à entreprendre.

## 4. PROTOCOLE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE SERVICES

L'aménagement d'un centre de service tel la location, des sorties autoguidées ou guidées peut être une option intéressante pour une entité qui souhaite bonifier l'accès à son plan d'eau. Certains aspects vont rejoindre les démarches faites pour un relevé, mais le gros du travail est de concevoir l'intégration de cette nouveauté dans son environnement physique et social. Avant de se lancer dans l'aventure, il est important de faire une étude complète du dossier, qui doit couvrir :

### **Potentiel aquatique du plan d'eau**

Cette section traite de tout ce qui concerne la zone où seront pratiquées les activités de pagaie.

- Évaluation terrain
- Le système hydrique : attraits et caractéristiques du plan d'eau
- Le territoire de ses juridictions
- La gestion de l'environnement (riverains, autres utilisateurs, écosystèmes)
- La gestion de la sécurité
- La gestion des secours
- L'application de la loi

### **Aménagement d'un centre de location**

Cette section couvre les réalités d'aménagements à prévoir pour offrir un service de location d'embarcations à pagaie.

- La clientèle visée et les services offerts
- L'accès
- La bâtisse
- L'entreposage extérieur des embarcations durant les opérations journalières
- L'aménagement de la mise à l'eau
- Le système à mettre en place pour l'information à la clientèle et la gestion de l'activité
- Les parcours possibles, et les outils en facilitant l'utilisation

### **Matériel de location**

Cette section est optionnelle. Elle comprend des recommandations en lien avec le matériel nécessaire pour amorcer l'activité :

- Type d'embarcations
- Matériel obligatoire
- Matériel complémentaire
- Matériel d'entretien

## Potentiel aquatique du plan d'eau

L'entité qui décide de faire la démarche a probablement une bonne idée du potentiel du plan d'eau visé. Par contre c'est une vision souvent incomplète, et basée plus sur l'habitude que sur des données réelles.

### Évaluation terrain

Comme pour un relevé de parcours, une évaluation terrain est toujours nécessaire. Elle permet de se familiariser avec le site, de mieux le comprendre et d'en estimer le potentiel. Un observateur averti va remarquer des choses différentes, que l'intervenant local ne voit pas. C'est le cumul des observations d'un observateur neutre et des personnes qui supportent le projet qui en font sa richesse.

## Le système hydrique : attraits et caractéristiques du plan d'eau

C'est l'élément de base qui justifie la démarche, il est donc important de bien cerner ces éléments dès le départ. Toutes les actions futures devraient être en lien avec cette démarche initiale. Le client aura déjà une bonne partie de l'information, il faudra la répertorier, la vérifier, la bonifier éventuellement et la prioriser.

- Les attraits d'un plan d'eau sont les éléments de vente du projet. Ils peuvent être nombreux : la proximité, la qualité de l'eau, la multitude d'activités proposées, la beauté, la faune, la flore, la présence d'îles l'observation, le calme, le dépaysement, etc.
- Si les attraits sont subjectifs, les caractéristiques ont un côté immuable et qualifiable : variation annuelle du niveau d'eau, présence ou non de vent, de courant, profondeur, écosystème particulier, etc. Certains de ces éléments pourraient être perçus négativement, notre rôle est de les documenter et de les inclure dans la réflexion
- Parmi les caractéristiques à étudier, l'influence du vent dominant devra être soigneusement analysée en fonction des différentes protections existantes, surtout avec une clientèle principalement novice. Si le vent dominant ramène les pagayeurs vers le site, c'est une situation idéale, car ils pourraient avoir un vent favorable pour rentrer, alors que la fatigue se fait sentir.

## Le territoire de ses juridictions

Il est important de bien vérifier les différentes juridictions du territoire impliqué. Le demandeur original n'a peut-être pas conscience que les opérations projetées vont sortir de son territoire ou de sa compétence. Par exemple un plan d'eau peut être partagé entre plusieurs municipalités, mais les pagayeurs ne connaissent pas ses limites « administratives ». Si une intervention de secours devait avoir lieu, il faut savoir qui en serait responsable.

Le Saint-Laurent et ses principaux tributaires sont de juridiction fédérale. Ils impliquent donc la garde côtière canadienne pour la sécurité et la GRC pour l'application de la loi.

## La gestion de l'environnement (riverains, autres utilisateurs, écosystèmes)

L'ouverture d'un centre de service aura des conséquences directes sur son environnement immédiat. On souhaite qu'il soit largement utilisé, ce qui va augmenter la circulation sur terre et sur l'eau.

- Des riverains craindront d'y perdre une partie de leur quiétude, par la circulation automobile, le stationnement, les arrêts éventuels sur leur berge privée. Il faudra donc informer et écouter pour les intégrer dans le processus.
- Les autres utilisateurs tels les pêcheurs, amateurs de bateaux motorisés ou de voile ne verront pas nécessairement d'un bon œil cette flottille « désordonnée et bruyante » avec laquelle ils devront composer.
- Si un des attraits du site est la présence d'un écosystème particulier avec sa faune et sa flore, il faudra mettre en place des mesures de protection, d'information et de sensibilisation. Cela peut représenter des coûts supplémentaires qui doivent être intégrés à la réflexion et au budget.

## La gestion de la sécurité

La prévention via une information adéquate sera la clé.

- Pour les sorties encadrées, elle passera par du personnel qualifié.
- Pour la pratique autonome, il faudra s'assurer qu'un minimum d'information soit donné durant le processus allant de la signature du contrat de location à la mise à l'eau, en passant par la remise du matériel. Une information complémentaire pourrait être présente sur le plan d'eau, autant pour les pagayeurs que pour les autres utilisateurs.
- Pour les plans d'eau où cela est possible (lac, rivière sans rapide), le centre de service devrait avoir en permanence une embarcation à quai, prête à intervenir, avec du personnel compétent pour la conduire. Cette embarcation pourra être utilisée pour patrouiller le plan d'eau, prévenir les usagers

d'un changement météo ou porter assistance à une embarcation en difficulté (fatigue, chavirage, manque de contrôle, etc.)

### La gestion des secours

Un protocole strict de gestion des secours doit être établi, en lien avec les autorités concernées. L'embarcation du centre de service devrait être le premier répondant pour les cas simples, et demander de l'aide si nécessaire. Le protocole de secours devrait aussi prévoir une vérification en cas d'appel au 911 par un riverain. En effet la vision que peut avoir quelqu'un depuis la terre ferme est parfois trompeuse, et la différence est parfois mince entre des personnes qui chahutent sur l'eau et des personnes en détresse réelle.

### L'application de la loi.

Il pourrait être judicieux de prévoir des interventions ciblées des autorités policières aux fins de sensibilisation des utilisateurs du plan d'eau, dans le but d'une meilleure cohabitation. Vu les effectifs réduits, les policiers pouvant patrouiller sur l'eau, il serait intéressant de joindre cette intervention à un événement nautique.

## Aménagement d'un centre de location ou de service

La construction ou l'aménagement d'un bâtiment servant de support à un service de location ou d'excursion doit être pensé de façon à être fonctionnel pour les clients et les employés, polyvalent et adaptable à la modification de la flotte d'embarcations. Il doit aussi être proche du plan d'eau. Il pourra avantageusement servir à d'autres activités comme la baignade, un club sportif, un stade de soccer ou de baseball, etc.

### La clientèle visée et les services offerts

La clientèle visée est en principe le grand public, qui vient profiter du plan d'eau pour quelques heures. Elle n'a habituellement pas d'équipement, peu ou pas d'expérience et encore moins de formation spécifique. Les embarcations fournies doivent donc être simples d'utilisation.

- Si les services offerts comprennent des sorties guidées, les intervenants doivent avoir les qualifications pour pallier le manque d'expérience des participants.
- Pour la pratique libre, les services devront pallier le manque de pratique par de l'information et des options sur place (location de casiers, bouteilles d'eau, crème solaire, etc.).
- Pour la pratique autonome, il faut prévoir un accès facile des embarcations et un cheminement qui ne soit pas conflictuel avec les autres activités.

### Accès

Il ne suffit pas de s'assurer que les usagers puissent accéder au site, il faut leur donner une qualité d'accès en leur fournissant, suivant le cas :

- un accès par transport en commun
- des stationnements
- un accès simple et rapide entre leur point d'arrivée et le centre de service (ils auront éventuellement du matériel à transporter)
- un accès pour leurs embarcations personnelles
- un accès pour les personnes à mobilité réduite

## La bâtisse

Elle devra être fonctionnelle, autant pour les employés que pour les utilisateurs. Cela implique la création de zones réservée à la clientèle et d'autres à l'usage exclusif des employés.

- Les utilisateurs du site devraient retrouver un « corridor de service » allant de l'inscription à la remise du matériel, en passant éventuellement par un endroit pour se changer et mettre ses vêtements dans un casier. Ce processus doit être très efficace, car les participants n'ont qu'une hâte : aller sur l'eau.
- Les employés auront de nombreuses tâches à faire avant, pendant et après les heures d'ouverture. Il faut donc que tout soit pensé pour leur faciliter la tâche et minimiser les risques de blessures. Cette notion est très importante, car certaines embarcations peuvent peser jusqu'à 100 livres.
- Si les embarcations restent en permanence dehors, dans un enclot protégé, il y aura moins de manipulation. Si elles sont entreposées dans le bâtiment, il faut prévoir leur sortie et leur remisage quotidien. Ces manipulations augmentent le risque de blessures pour le personnel, mais aussi le risque de bris.
- Il faut prévoir un atelier de réparation où les embarcations pourront être entrées et manœuvrées librement. Il faut penser que la plupart des canots font environ 5 mètres (16 pieds) et que certains kayaks de mer duo font plus de 6 mètres.
- La bâtisse pourrait aussi abriter une infirmerie, surtout si d'autres activités comme de la baignade sont offertes à partir de cet édifice.
- Enfin les besoins en rangement pour les embarcations risquent fort d'augmenter en fonction de la demande et de la diversification des embarcations. Une option intéressante est d'avoir des terrasses surélevées pouvant accueillir la clientèle avec des tables à pique-nique ou des chaises de plage. En dessous de ses terrasses, on aménage du rangement pour le nouveau matériel. On peut donc avoir une expansion de la capacité d'entreposage, pour peu que cette option ait été envisagée au départ.

## L'entreposage extérieur des embarcations durant les opérations journalières

Ce point fait le lien direct avec le précédent. Les embarcations doivent être le plus proche possible de l'eau pour en limiter le transport, aussi bien par les employés que par les clients.

- Si un entrepôt sécurisé n'est pas construit proche de l'eau, il faut prévoir des supports sur lesquels les embarcations seront déposées quand elles ne sont pas utilisées. Ces supports pourraient également permettre aux employé de laver et vérifier les embarcations en fin de journée.



- Une autre option consiste à mettre les embarcations sur des chariots à deux roues, qui permettent de les transporter avec tout le matériel entre le point d'entreposage et la mise à l'eau. Cela représente un investissement supplémentaire, mais diminue les risques de blessure et de bris tout en permettant de ranger les embarcations dans la bâtisse principale. Ce mode de transport est particulièrement adapté pour les embarcations lourdes. Il est possible de prévoir un mode de fonctionnement mixte

## L'aménagement de la mise à l'eau

Comme pour l'aménagement d'un parcours, les efforts mis sur l'aménagement de la mise à l'eau feront toute la différence. Ici le passage sera double puisque les utilisateurs partent et reviennent au point de service.

- Une plage offre l'avantage d'une surface durable, et qui peut s'adapter à une fluctuation du niveau d'eau. Par contre les utilisateurs vont embarquer et débarquer avec l'embarcation à moitié échouée, pour se stabiliser et se sécuriser. Cela provoquera une usure prématurée des coques si elles ne sont pas protégées.
- Un quai offre l'avantage de mettre l'embarcation complètement dans l'eau et de s'adapter aux variations du niveau d'eau. Il faut savoir que 90 % des dessalages se produisent à l'embarquement ou au débarquement. Il sera donc important de prévoir un quai très bas sur l'eau pour faciliter le transfert, et prévoir du personnel qui prodigue conseils et assistance. Si l'endroit est très venteux ou comporte du courant, le quai est rarement une bonne solution. Attention que le vent ou le courant ne viennent pas pousser les embarcations sous le quai.



## Information à la clientèle et gestion de l'activité.

Comme dit précédemment, la clientèle est principalement débutante et pressée d'aller sur l'eau. Le défi est donc double puisqu'elle a besoin de plus d'information et n'a pas vraiment le temps d'écouter et d'enregistrer des consignes, même de sécurité. Le moyen le plus sûr de faire passer l'information est de la répéter de diverses façons dans la « chaîne de services » ainsi qu'au point d'embarquement et à certains points sur l'eau.

- La signature du contrat de service est une première étape pour donner certaines consignes. S'il y a une file d'attente, des affiches ou pictogrammes peuvent distiller de l'information.
- La remise de l'embarcation est l'occasion de vérifier la compréhension de certaines consignes contenues dans le contrat, et de compléter avec les conseils de transport ou d'utilisation du matériel
- Le point de mise à l'eau est la dernière occasion de faire passer le message. Si un employé est là pour aider à la mise à l'eau, il peut en profiter pour vérifier certains éléments et prodiguer quelques conseils.
- Si une carte des parcours est présente à certains points névralgiques des circuits, un pictogramme peut servir de piqure de rappel pour certains éléments (soleil, vent, foudre, VFI, etc.).

## Les parcours possibles, et les outils en facilitant l'utilisation

Chaque plan d'eau a son propre mode d'emploi, en fonction de ses caractéristiques. Les parcours proposés devront tenir compte des différentes clientèles (jeunes adultes, familles, retraités, etc.) des attraits du site (visite des îles, aire de pique-nique, site d'observation de la faune, etc.) et des caractéristiques (présence de courant ou de vent, voie navigable pour bateaux à moteur, zone de baignade, etc.). Une bonne façon de vulgariser l'information est de s'inspirer des pistes de randonnée.

- Une carte donne un aperçu des parcours, avec une durée moyenne estimée pour chaque parcours et un code de couleur pour la difficulté pressentie (longueur, exposition au vent ou au courant). Cette carte devrait être disponible dans chaque embarcation.
- Des panneaux reprennent l'information de la carte, à grande échelle. Un panneau est situé au départ, d'autres panneaux peuvent être placés aux points stratégiques avec la mention de leur emplacement (vous êtes ici).

## Matériel de location

Cette section est optionnelle. Elle comprend des recommandations en lien avec le matériel nécessaire pour amorcer l'activité. La Fédération n'est pas là pour proposer un modèle ou un fabricant, mais plutôt pour conseiller un type de caractéristique à rechercher dans certaines embarcations (robustesse, stabilité, polyvalence, sécurité, etc.). Tout dépend des objectifs et des clientèles visées.

### Type d'embarcations

Il y a des modes et des tendances que les centres de location et de services doivent suivre. Il y a aussi un certain pourcentage de chaque embarcation pour avoir une flotte qui réponde à la plupart des besoins.

- Pour un service de parcours encadré, le type d'embarcation est moins important. Le plus important est le personnel qui prend en charge le groupe et lui fait vivre une activité.
- Pour la location, le client souhaite avoir un choix. Certains pensent peut-être à s'acheter ce type d'embarcation et veulent la tester avant. D'autres vont arriver avec de jeunes enfants et voudront les avoir dans leur embarcation.
- Enfin il y a les embarcations qui sont en demande en fonction d'une « mode ». de 200 à 2010 c'était les kayaks de mer, actuellement se sont les planches à pagaie ou SUP.
- En règle générale, les kayaks « sit on top » solos offrent le meilleur compromis vitesse, sécurité, facilité d'utilisation. Ils forment souvent 50 % de la flotte avec une majorité de solo et quelques kayaks duo.
- Les canots ont toujours leurs adeptes, car ils permettent d'embarquer de jeunes enfants tout en leur offrant un minimum d'espace de manœuvre. Le type de plan d'eau conditionne le nombre de canots, car le maniement et la stabilité sont plus difficiles en cas de vent. Ils peuvent représenter de 15 à 25 % de la flotte.
- Les kayaks fermés sont très rarement utilisés avec la jupette. La plupart des kayaks récréatifs ont un trou d'homme tellement grand que la jupette n'est pas vraiment fonctionnelle. Ils représentent entre 15 et 20 % des kayaks.
- Les kayaks de mer sont considérés comme très spécialisés. Par contre ils sont rapides, passent bien les vagues et permettent de partir en autonomie pour la journée. La plupart des kayaks de ce type sont des duos, pour leur stabilité et leur versatilité. Ils peuvent représenter de 5 à 10 % de la flotte, suivant le plan d'eau utilisé.
- Les rabaskas sont principalement utilisés pour les sorties guidées, avec un barreur.

### Matériel obligatoire

Le centre a l'obligation de fournir le matériel obligatoire avec toute embarcation. Par contre la personne qui souhaite utiliser son matériel personnel peut le faire (VFI par exemple). Il appartient au centre de décider ce qui est compris dans le prix demandé.

### Matériel complémentaire

Comme mentionné dans l'entreposage quotidien des embarcations, des petits chariots à deux roues peuvent être pratiques pour transporter les embarcations. Les personnes qui arrivent avec leur propre embarcation pourraient y avoir accès, surtout si la distance est longue entre le stationnement et la mise à l'eau.

### Matériel d'entretien

Il y aura inévitablement des bris. Plus il y a de pièces mobiles, plus les risques de bris augmentent. C'est en partie ce qui explique qu'il y a beaucoup moins de bris sur les canots que sur les kayaks de mer. L'édifice doit avoir un coin atelier qui soit protégé des intempéries, car les embarcations devront parfois être séchées pour être réparées. Il faut prévoir un système d'aération



## 5. INFORMATION DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE LA CLIENTÈLE

La clientèle actuelle est formée de pagayeurs occasionnels qui viennent passer quelques heures sur l'eau pour avoir du plaisir et se détendre. Le fait d'utiliser une pagaie est simplement un mode de transport aquatique qui offre une bonne autonomie et une indépendance, un peu comme le vélo.

Dans ce cadre de pratique, il ne faut pas chercher à faire de la prévention, mais plutôt à leur donner des éléments qui vont contribuer à bonifier leur plaisir sur l'eau et leur expérience nautique en général.

Pour une bonne part, ces pagayeurs occasionnels n'ont aucune idée des règles de fonctionnement d'un plan d'eau. Il faut donc les sensibiliser à certains éléments qu'ils connaissent, mais sans en mesurer les conséquences sur un plan d'eau. Par exemple :

- ils comprennent que le vent peut devenir un obstacle, à leur progression, voir créer des vagues. Mais ils ne pensent pas que le vent sera beaucoup plus fort sur le plan d'eau qu'à terre, car il ne rencontre aucun obstacle.
- Ils sont conscients qu'il faut boire et se protéger du soleil, mais ils ne réalisent pas que sur le plan d'eau il y a le soleil, la réverbération dans l'eau et l'absence totale d'ombre.
- Ils sont conscients qu'il y a d'autres embarcations sur le plan d'eau, donc certaines très grosses ou très rapides. Mais il ne réalise pas qu'ils sont presque invisibles pour ces bateaux, et que la distance qui les sépare peut être parcourue en quelques dizaines de secondes.

Une telle approche de sensibilisation a été développée via la campagne « sur l'eau ça va de soi » avec des outils simples comme des pictogrammes, des autocollants, des affiches, un site web.

Tous ses éléments sont disponibles et gratuits. Les organismes impliqués dans le développement d'activité nautique ont tout à gagner en utilisant ce qui existe déjà et devient un standard.

Plus le participant verra les mêmes pictogrammes un peu partout plus il aura de chance de les reconnaître et d'intégrer leur message dans sa pratique (attention aux orages, au vent, se protéger du soleil, resté groupé, etc.).

sur l'eau  
ça va de soi .ca

Campagne de prévention nautique de la FQCK avec le support financier de Transports Canada

Fédération québécoise du canot et du kayak

Transports Canada Transport Canada

BUREAU DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE  
OFFICE OF BOATING SAFETY



## 6. GRILLES D'ANALYSE TERRAIN

### Protocole de relevé de parcours

|                                 | <input checked="" type="checkbox"/> | Pertinence | Remarques, coordonnées, photo | Cote /5 |
|---------------------------------|-------------------------------------|------------|-------------------------------|---------|
| <b>Avant évaluation terrain</b> |                                     |            |                               |         |
| Relevé                          |                                     |            |                               |         |
| Carte-guide                     |                                     |            |                               |         |
| Carte topo                      |                                     |            |                               |         |
| Info Web                        |                                     |            |                               |         |
| Relevé cadastral                |                                     |            |                               |         |
|                                 |                                     |            |                               |         |
| <b>Point de mise à l'eau 1</b>  |                                     |            |                               |         |
| Propriétaire connu              |                                     |            |                               |         |
| Parcelles riveraines            |                                     |            |                               |         |
| Services (préciser)             |                                     |            |                               |         |
| Stationnement nombre            |                                     |            |                               |         |
| Distance à l'eau                |                                     |            |                               |         |
| Portage (pente, matériaux)      |                                     |            |                               |         |
| Accès à l'eau                   |                                     |            |                               |         |
| Emplacement échelle niv. d'eau  |                                     |            |                               |         |
| Espèces végétales à enlever     |                                     |            |                               |         |
|                                 |                                     |            |                               |         |
| <b>Point arrêt 1</b>            |                                     |            |                               |         |
| Visibilité depuis l'eau         |                                     |            |                               |         |
| Débarquement                    |                                     |            |                               |         |
| Espace pour bateau              |                                     |            |                               |         |
| Propriétaire connu              |                                     |            |                               |         |
| Parcelles riveraines            |                                     |            |                               |         |
| Services (préciser)             |                                     |            |                               |         |
| Aménagement possible            |                                     |            |                               |         |
| Distance à l'eau                |                                     |            |                               |         |
| Portage (pente, matériaux)      |                                     |            |                               |         |
| Espèces végétales à enlever     |                                     |            |                               |         |

|                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | Pertinence | Remarques, coordonnées, photo | Cote /5 |
|---------------------------------------|-------------------------------------|------------|-------------------------------|---------|
| <b>Site de camping 1</b>              |                                     |            |                               |         |
| Visibilité depuis l'eau               |                                     |            |                               |         |
| Débarquement                          |                                     |            |                               |         |
| Espace pour bateau                    |                                     |            |                               |         |
| Propriétaire connu                    |                                     |            |                               |         |
| Parcelles riveraines                  |                                     |            |                               |         |
| Nombre tentes                         |                                     |            |                               |         |
| Aménagement feu                       |                                     |            |                               |         |
| Bois mort                             |                                     |            |                               |         |
| Aménagement toilette                  |                                     |            |                               |         |
| Distance à l'eau                      |                                     |            |                               |         |
| Portage (pente, matériaux)            |                                     |            |                               |         |
| Espèces végétales à enlever           |                                     |            |                               |         |
|                                       |                                     |            |                               |         |
| <b>Obstacle ou danger particulier</b> |                                     |            |                               |         |
| Localisation                          |                                     |            |                               |         |
| Visible depuis l'eau                  |                                     |            |                               |         |
| Niveau d'eau                          |                                     |            |                               |         |
| Type danger                           |                                     |            |                               |         |
| Correction possible                   |                                     |            |                               |         |
| Arrêt en amont                        |                                     |            |                               |         |
| Mise à l'eau aval                     |                                     |            |                               |         |
| Portage rive ....                     |                                     |            |                               |         |
|                                       |                                     |            |                               |         |
| <b>Sentier portage</b>                |                                     |            |                               |         |
| Visible depuis l'eau                  |                                     |            |                               |         |
| Débarquement                          |                                     |            |                               |         |
| Distance du danger                    |                                     |            |                               |         |
| Distance de portage                   |                                     |            |                               |         |
| Type de terrain                       |                                     |            |                               |         |
| Dénivelé                              |                                     |            |                               |         |
| Espace de remise à l'eau              |                                     |            |                               |         |
| Accès à l'obstacle                    |                                     |            |                               |         |

## Protocole de relevé de parcours

|                            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pertinence | Remarques, coordonnées, photo | Cote /5 |
|----------------------------|-------------------------------------|------------|-------------------------------|---------|
| <b>Autres utilisateurs</b> |                                     |            |                               |         |
| Activité                   |                                     |            |                               |         |
| Lieu de pratique           |                                     |            |                               |         |
| interaction                |                                     |            |                               |         |
| Niveau de danger           |                                     |            |                               |         |
| Prévention                 |                                     |            |                               |         |
| Localisation               |                                     |            |                               |         |
|                            |                                     |            |                               |         |
| <b>Bande riveraine</b>     |                                     |            |                               |         |
| Localisation               |                                     |            |                               |         |
| Propriétaire connu         |                                     |            |                               |         |
| Dégradation des berges     |                                     |            |                               |         |
| Renforcement des berges    |                                     |            |                               |         |
| Problématique              |                                     |            |                               |         |
|                            |                                     |            |                               |         |
| <b>Effluent 1</b>          |                                     |            |                               |         |
| Visibilité depuis l'eau    |                                     |            |                               |         |
| Type (fossé, tuyau)        |                                     |            |                               |         |
| Dépôt visible              |                                     |            |                               |         |
| Odeur                      |                                     |            |                               |         |
| Terrain proche             |                                     |            |                               |         |
| Correctif possible         |                                     |            |                               |         |
|                            |                                     |            |                               |         |
| <b>Prise d'eau 1</b>       |                                     |            |                               |         |
| Visibilité depuis l'eau    |                                     |            |                               |         |
| Type (pompe, tuyau)        |                                     |            |                               |         |
| Danger potentiel           |                                     |            |                               |         |
| Pollution                  |                                     |            |                               |         |
| Terrain proche             |                                     |            |                               |         |





**Fédération  
québécoise  
du canot et  
du kayak**

ISBN 978-2-89101-215-7